



CALCULER SON BARÈME

Saisissez les différents éléments de votre situation personnelle et familiale pris en compte pour le calcul de votre barème :

NOM :

Prénom :

Corps :

Fonction :

PICARDIE
DÉLÉGATION DE LA SOMME

ELEMENTS DU BAREME	POINTS ET PRIORITES	VOTRE SITUATION
AGS (Ancienneté Générale de Service) qui est arrêtée au 31/12/2018 (et non plus au 31/08/2018) -	1 an = 2 points 1 mois = 2/12 points 1 jour = 2/360 points	
La stabilité sur le poste occupé (à partir de 3 années d'ancienneté sur le poste occupé à titre définitif	3 points	
L'ancienneté de poste en ASH à titre provisoire hors délégation rectorale (à partir de la 3ème année à titre provisoire) sur un poste en ASH	3 points	
Poste de direction d'école en maternelle ou élémentaire. Pour bénéficier de ces points, le collègue doit être inscrit sur la liste d'aptitude, demander un poste de direction, avoir été affecté de façon continue ou discontinuée à titre définitif ou de faisant fonction sur un poste de direction deux classes et plus et de chargé d'école.	3 points	
Rapprochement de conjoint qui a pour objectif de rapprocher l'enseignant de la résidence professionnelle de son conjoint	3 points	
Les collègues qui reprennent après un Congé de Longue Durée (points accordés sur tout poste de même nature que le poste précédemment occupé)	25 points	
Les collègues bénéficiant d'une notification RQTH ou de la CAPDH pour eux-mêmes ou pour leur conjoint/enfant transmise à la DPE6 pour le 30 avril 2019	25 points	
Les collègues recrutés au titre du handicap par la voie contractuelle	25 points (sur tout poste d'adjoint du département)	
Les collègues recrutés au titre du handicap par voie contractuelle	25 points	
Les collègues gravement malades ou en situation sociale difficile – sous réserve d'avoir formulé une demande écrite à la DPE6 accompagnée (sous pli confidentiel) d'un dossier médical ou	25 points	

social complet précisant le diagnostic et l'amélioration possible attendue par la mutation adressé au médecin de prévention		
Les agents exerçant dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficile. Il faut être affecté à titre définitif dans une école en éducation prioritaire. À partir de 3 ans révolus au 31/08/2019	3 points	
Les agents exerçant dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement. Les enseignants affectés pendant au moins 3 années à titre définitif dans les zones géographiques déficitaires ci-dessous, par secteur de collègues : <ul style="list-style-type: none"> - Feuquières-en-Vimeu - Mers-les-bains - Friville-Escarbotin- - Gamaches - Ham - Roisel 	3 points	
Les agents touchés par des mesures de carte scolaire <ul style="list-style-type: none"> - 500 points, priorité normale (sur tout poste de même nature que le poste précédemment occupé) - 700 points, priorité intermédiaire (sur une des autres écoles d'un RPI par ex) - 900 points, priorité absolue (sur la même école). 	500 points 700 points 900 points	
Agent sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant. Demande à justifier avec un jugement de divorce ou le jugement des affaires familiales.	5 points.	
Agent étant en situation de parent isolé (dans le cas où il n'y a plus d'autres parents) + justificatifs et annexes à remplir.	5 points	
TOTAL BARÈME		
Une bonification relative au renouvellement du 1er vœu sera prise en compte pour le mouvement 2020/2021	Premier vœu en 2019 :	

En cas d'égalité de barème, les ex aequo seront départagés successivement par l'AGS et par l'âge, le nombre d'enfants de moins de 18 ans, l'échelon acquis, l'ancienneté dans l'échelon.

Contact : Florine (06.30.81.48.06) et Tiphany (06.52.44.48) - amiens@sgen.cfdt.fr